



# Bulletin Officiel

N° 5390 Lundi 03 Juillet 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>AGREEMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM</u></b>	
FCPR MAXULA JASMIN	2
<b><u>EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</u></b>	
« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « 01-2017 »	3-5
BANQUE ZITOUNA	6-8
<b><u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u></b>	
ELECTROSTAR S.A	9-14
<b><u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE</u></b>	
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»	15-18
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»	19-21
<b><u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u></b>	
ELECTROSTAR S.A	22
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u></b>	
SODEK SICAR - AGO -	23
SOTUMAG - AGO -	24
<b><u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u></b>	
SODEK SICAR	25-26
<b><u>INFORMATIONS POST AGO</u></b>	
AETECH	27-31
<b><u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u></b>	
TITRES PARTICIPATIFS « CHAHADET ZITOUNA 2017 »	32
<b><u>COURBE DES TAUX</u></b>	
	33
<b><u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u></b>	
	34-35
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
<b><u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016</u></b>	
- SOTUMAG	
- FCPR - CDC CROISSANCE 1	
- FCPR - SWING -	
<b><u>ANNEXE III</u></b>	
<b><u>ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017</u></b>	
- SICAV TRESOR	

## COMMUNIQUE

### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agrérer les fonds suivants :

#### **FCPR MAXULA JASMIN**

Fonds Commun de Placement à Risque

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

Maxula Gestion et l'ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR MAXULA JASMIN» d'un montant de 20 040 000 dinars divisé en 200 400 parts de 100 dinars chacune.

#### **Byrsa Fund**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régi par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Access Building – rue des Iles Canaries- les berges du Lac II- 1053 Tunis

La société DIDO CAPITAL PARTNERS et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Juin 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Byrsa Fund » d'un montant de 50 010 000 dinars divisé en 50 000 parts A de 1000 dinars chacune et 1000 parts B de 10 dinars chacune.

### **RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, de retirer l'agrément du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « Perennis Investment Fund (I) », et ce à la demande de la société de gestion qui le gère.

### **AGREMENT DE LIQUIDATION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 juin 2017, d'agrérer la liquidation du Fonds Commun de Placement à Risque dénommé « VALEURS DEVELOPPEMENT » après l'expiration de sa durée de vie fixée à sept ans.

### **AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 15 Juin 2017, d'agrérer la nomination de Monsieur Skander Samandi en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne au sein de la société DIDO CAPITAL PARTNERS.

## AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis**Registre de Commerce:** B132611999**Matricule fiscal:** 000MA 647746R**« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « 01-2017  
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>eme</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

### **3-Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### **4-But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »**

**« إصدارات باست ليز 2017 »**

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

**La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé**.

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définie ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTON COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutualleville 1002 Tunis, Tunisie.

## AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BANQUE ZITOUNA**

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis

Registre de Commerce : B24162142009

Matricule Fiscal : 1120822H

**« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « 2017  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

#### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

#### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »**

#### **3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

#### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

#### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

#### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

#### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

#### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

**AVIS DE SOCIETES****AUGMENTATION DE CAPITAL****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**« ELECTROSTAR SA. »**

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écart « significatif » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentants les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'acquittent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.
- Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;
- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

## Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

## But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

## Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

## Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

## Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

## Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

## Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agrés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituables, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

## **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

## **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

## **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

## **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

## **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

## **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapital intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Emprunt Obligataire « HL 2017-2 »

#### Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

#### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

## **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effecti ve des souscriptions.

## **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

## **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

## **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

## **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

## Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

## Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

## Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

## Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

## Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

## Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

## Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

## Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

## **Renseignements généraux**

### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.**

**La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsatn.com](http://www.macsatn.com).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.**

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt **(20)** Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente **(30)** Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7,60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée 'BBB-(tun)' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et 'F3 (tun)' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note 'BBB-(tun)' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ELECTROSTAR SA.**

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen -2013 Bir El Kasaa Ben Arous-

La société «ELECTROSTAR» porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires agréés administrateurs et du public, que son Conseil d'Administration réuni le 29 juin 2017 a décidé :

- De proroger la période de souscription à l'augmentation de son capital d'un montant de 12 250 000 Dinars (décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/04/2017), initialement prévue comme prenant fin le 30 juin 2017 (au niveau du prospectus visé par le CMF en date du 28 avril 2017 sous le n°17-0970), **au 31 juillet 2017 inclus.**
- Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil sera autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 Dinars correspondant à 1 837 500 actions)
- La souscription sera clôturée sans préavis et par anticipation dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Cette décision a été prise à fin de garantir la bonne réalisation de ladite augmentation du capital.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجّلسة العاّمة العاديّة

**شركة التنمية الإقتصاديّة بالقصرين**

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السّادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الإقتصاديّة بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجّلسة العاّمة العاديّة و ذلك يوم الجمعة 07 جويلية 2017 على السّاعة العاشرة صباحاً بالمقر الإجتماعي للشركة و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. المصادقة على طرق وأجال إستدعاء الجّلسة العاّمة العاديّة،
2. تلاوة تقرير مجلس الإداره المتعلّق بالسنة المالية 2016
3. تلاوة تقريري مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنة المالية 2016 ،
4. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإداره والقوائم المالية للشركة لسنة 2016،
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإداره عن التصرف خلال السنة المالية 2016،
6. تخصيص النّتائج للسنة المالية 2016،
7. المصادقة على الاتفاقيّات المتعلّقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجاريه،
8. تسمية أعضاء مجلس الإداره للسنوات 2017 و 2018 و 2019،
9. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإداره للسنة المالية 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros**

**« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2016 le **Mercredi 12 juillet 2017 à 9 heures** à l'institut Arabe des chefs d'Entreprises Boulevard Principal les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2016.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2016.
5. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2016
6. Approbation de la désignation des nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration
7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

**AVIS DE SOCIETES**

**مشروع لوائح الجلسة العامة العادية**

**شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين**

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي - القصرين 1200

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم 7 جويلية 2017.

**اللائحة الأولى:**

بعد الإطلاع على أسباب التأخير في استدعاء الجلسة العامة العادية تمت المصادقة على طرق وآجال إستدعائها ..... و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**اللائحة الثانية:**

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقب الحسابات للسنة المالية 2016 ، قررت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة .

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**اللائحة الثالثة:**

بعد الإطلاع على القوائم المالية لسنة 2016 قررت الجلسة العامة العادية المصادقة عليها.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**اللائحة الرابعة:**

بعد الإطلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2016 ، سجلت الجلسة العامة العادية ما جاء بهذا التقرير .

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

كما صادقت الجلسة على ما جاء بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات فيما يتعلق بتعهدات الشركة وإلتزاماتها تجاه مسبيها و ذلك طبقا للحصول 200 من مجلة الشركات التجارية.

**اللائحة الخامسة:**

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية لسنة 2016 كما وقع اقتراها من طرف مجلس الإدارة على النحو التالي:

النتيجة المخصصة (خسارة) سنة 2016 : ( 355.038,580 ) دينار

النتيجة المؤجلة (خسارة) : ( 355.038,580 ) دينار

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

- Suite -

**اللائحة السادسة:**

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلّق بالتصرّف خلال السنة المالية 2016.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**اللائحة السابعة:**

قررت الجلسة العامة العادية تعيين ..... أعضاء مجلس إدارة للشركة للسنوات 2017 و 2018 و 2019.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**اللائحة الثامنة:**

قررت الجلسة العامة العادية تحديد منحة حضور عن كل إجتماع مجلس إدارة الذي سينعقد خلال سنة 2017 بالنسبة لكلّ عضو حاضر بقيمة صافية تبلغ .....

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**اللائحة التاسعة:**

نقوّض الجلسة العامة العادية كلّ النفوذ وكلّ الصلاحيات للممثّل القانوني للشركة أو كلّ شخص مفوّض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و التّشر التي يقتضيها القانون.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة .....

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Advanced e -Technologies : AeTECH**

Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis -Carthage

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2017, la société AeTECH publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés réunissent (74,17%) du capital social ratifie en conséquence les délais et modes de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 541 447 Dinars Tunisiens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

#### **Quatrième résolution**

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

#### **Cinquième résolution**

L’Assemblée Générale Ordinaire décide d’affecter le déficit net comptable de l’exercice 2016 s’élevant à 541 447 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

#### **Sixième résolution**

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d’administration, fixe l’allocation d’une somme annuelle de trois mille (3000) Dinars Tunisiens net d’impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

#### **Septième résolution**

L’Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d’audit permanent à 250DT Net par membre et par séance.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

#### **Huitième résolution**

L’Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l’ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l’exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

#### **Neuvième résolution**

L’Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d’une copie ou d’un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l’effet d’accomplir toutes les formalités d’enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

AeTECH

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au
		31 décembre 2016 31 décembre 2015
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs non courants</b>		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	412 447	406 434
Amortissements des immobilisations incorporelles	(303 699)	(284 220)
	108 748	122 214
Immobilisations corporelles	2 342 249	2 347 112
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 806 717)	(1 641 943)
	535 532	705 169
Immobilisations financières	305 096	302 438
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(206 626)	(206 626)
	98 470	95 813
Total des actifs immobilisés	742 750	923 196
Autres actifs non courants	34 213	34 545
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>776 963</b>	<b>957 741</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	1 885 920	1 889 594
Provisions sur stocks	(529 127)	(584 233)
	1 356 793	1 305 361
Clients et comptes rattachés	7 341 602	6 820 516
Provisions sur comptes clients	(1 321 373)	(1 638 506)
	6 020 230	5 192 011
Autres actifs courants	853 579	3 733 754
Provisions sur autres actifs courants	(61 001)	(75 037)
	792 579	3 658 717
Placements et autres actifs financiers	9 606	10 716
Liquidités et équivalents de liquidités	714 129	496 871
<b>Total des actifs courants</b>	<b>8 893 336</b>	<b>10 663 676</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>9 670 300</b>	<b>11 621 417</b>

- Suite -

## AeTECH

## BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		2 223 334	2 223 334
Réserves		164 000	164 000
Résultats reportés		(4 161 905)	(3 620 458)
Autres capitaux propres		2 916 670	2 916 670
 Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		1 142 099	1 683 546
 Total des capitaux propres après affectation		1 142 099	1 683 546
<b>Passifs</b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Provisions pour risque et charges		-	9 600
Emprunts		635 624	466 856
 Total des passifs non courants		635 624	476 456
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 914 865	2 716 336
Autres passifs courants		1 766 871	3 381 092
Concours bancaires et autres passifs financiers		3 210 840	3 364 016
 Total des passifs courants		7 892 577	9 461 415
 Total des passifs		8 528 120	9 937 871
 Total des capitaux propres et des passifs		9 670 300	11 621 417

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****Evolution des capitaux propres après affectation du résultat 2016**

	Capital Social	Réserves légales	Résultat reporté	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Total des capitaux propres au</b>						
<b>31/12/2016</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>- 3 620 458</b>	<b>2 916 670</b>	<b>- 541 447</b>	<b>1 142 099</b>
Affectation Résultat AGO du						
<b>22/06/2017</b>			<b>- 541 447</b>		<b>541 447</b>	
<b>Total des capitaux propres au</b>						
<b>31/12/2016 après affectation</b>	<b>2 223 334</b>	<b>164 000</b>	<b>- 4 161 905</b>	<b>2 916 670</b>	<b>-</b>	<b>1 142 099</b>
<b>des résultats</b>						

**AVIS DE SOCIETES**

**Clôture des souscriptions**

**Titres participatifs  
« Chahadet Zitouna 2017 »**

Banque Zitouna porte à la connaissance du public que les souscriptions aux titres participatifs «ChahadetZitouna 2017 » de 25 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 35 000 000 DT sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes au public le 15 mai 2017, **ont été clôturées le 30 juin 2017**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 03 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,022%	1 000,334
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,195%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,249%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,302%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,356%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,380%	999,241
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,409%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,462%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,676%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,801%	996,079
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,866%	921,281
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,965%	992,392
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,335%	980,058
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,602%	968,007
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,702%	970,432
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		970,727
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,624
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,962
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	936,308
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	941,132
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		938,255
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	933,238
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,450
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,989
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,655
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	909,218
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		925,121
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	921,029
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,342

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,758	167,810
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,336	113,373
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,074	97,105
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,944	14,949
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,136	109,174
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,534	1,535
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,650	107,702
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,857	40,866
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,319	55,333
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	116,521	116,714
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	111,858	112,249
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	137,264	137,800
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	512,323	513,826
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,715	119,151
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	128,638	129,397
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	138,002	138,625
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,350	120,967
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	104,207	105,072
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	150,254	150,613
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,865	92,980
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,463	98,678
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,648	149,352
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,303	131,788
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	100,558	100,935
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,683	102,778
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,940	21,092
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 260,777	2 266,142
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	116,255	117,787
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	149,577	150,401
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,200	162,458
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,679	16,741
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 322,235	5 323,745
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 282,999	5 291,788
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,562	2,573
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,238	2,244
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,220	1,221
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,097	1,099
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,099	1,102
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,095	1,099
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	114,271	115,164
46 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,019	119,025
48 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	9,972	10,101
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende	VL au 30/12/2016	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>					
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	106,239
51 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	101,408
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,408
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,654
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,962
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,090
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,224
SICAV MIXTES							
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	57,937
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,131
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,157
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	284,220
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,249
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 286,870
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,796
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,943
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,364
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,725
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,723
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,469
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,129
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,570
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,371
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,888
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	144,075
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	138,548
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,826
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,303
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	82,061
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	84,071
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,504
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,956
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	97,855
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,977	10,038
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,581
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	144,413
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,951
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,835
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,624
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,106
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	155,430
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,986
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,343
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	125,952
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 082,062
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,476
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	974,748
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5483,632
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4980,189
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,653
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 653,016
En liquidation anticipée							
** SICAV en liquidation anticipée							
*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie							
(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION							

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 :cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Daghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Megrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtil, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essââda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73. Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77. Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcille BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80. Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82. Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84. Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85. Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86. Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Hocine Khezama Est -4000 Sousse-	
87. Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89. Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90. STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92. SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94. Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutualleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUDER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEase Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALEase Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

#### **Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 juillet 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abdellatif ABBES (UNION AUDIT TUNISIE).

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**  
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	1	293 225	214 900
(-) Amortissements		-228 392	-194 530
		<hr/>	<hr/>
		64 833	20 370
Immobilisations corporelles	2	35 378 968	35 810 010
(-) Amortissements		-23 666 324	-23 833 063
		<hr/>	<hr/>
		11 712 644	11 976 947
Immobilisations financières	3	608 412	714 916
(-) Provisions		0	0
		<hr/>	<hr/>
		608 412	714 916
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>12 385 889</b>	<b>12 712 233</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>12 385 889</b>	<b>12 712 233</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		103 613	55 967
(-) Provisions		-43 680	-15 972
		<hr/>	<hr/>
		59 933	39 995
Clients et comptes rattachés	4	349 862	424 232
(-) Provisions		-256 308	-290 397
		<hr/>	<hr/>
		93 554	133 835
Autres actifs courants	5	1 014 188	953 213
(-) Provisions		-27 608	-31 622
		<hr/>	<hr/>
		986 580	921 591
Placements et autres actifs financiers	6	9 300 000	8 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 132 622	846 953
<b>Total des actifs courants</b>		<b>11 572 689</b>	<b>9 942 374</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>23 958 578</b>	<b>22 654 607</b>

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**  
**(chiffres arrondis au dinar tunisien)**

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	8	12 000 000	12 000 000
Réserves	9	3 429 900	3 322 233
Résultats reportés		607	673
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>17 377 007</b>	<b>17 269 406</b>
Résultat de l'exercice		2 537 958	1 411 726
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>19 914 965</b>	<b>18 681 132</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Autres passifs financiers	11	311 305	304 911
Provisions	12	0	245 000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>311 305</b>	<b>549 911</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 403 927	1 591 816
Autres passifs courants	14	2 328 381	1 831 748
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 732 308</b>	<b>3 423 564</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 043 613</b>	<b>3 973 475</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>23 958 578</b>	<b>22 654 607</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	15	10 967 222	9 743 963
Autres produits d'exploitation	16	301 590	43 720
Production immobilisée	17	64 660	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>11 333 472</b>	<b>9 787 683</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation de stocks		-32 901	16 088
Achats marchandises		137 663	107 383
Achats d'approvisionnements consommés		641 082	740 962
Charges de personnel		5 527 551	5 305 932
Dotations aux amortissements et provisions		1 151 414	1 201 803
Autres charges d'exploitation		916 362	978 646
<b>Total charges d'exploitation</b>	18	<b>8 341 171</b>	<b>8 350 814</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 992 301</b>	<b>1 436 869</b>
Produits de placements nets	19	595 111	562 716
Autres pertes ordinaires	20	-2 719	-280
Autres gains ordinaires	21	89 242	29 163
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>3 673 935</b>	<b>2 028 468</b>
Impôts sur les bénéfices	22	-873 829	-616 742
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>2 800 106</b>	<b>1 411 726</b>
Contribution conjoncturelle (7.5%)	22	-262 148	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 537 958</b>	<b>1 411 726</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice		2 537 958	1 411 726
Ajustement pour amortissements et provisions		1 151 414	1 201 803
Reprise sur provision		-301 590	-43 720
Variation des stocks	23	-47 646	16 088
Variation des clients	24	74 370	-118 365
Variation des autres actifs	25	-60 975	72 498
Variation des passifs courants	26	388 012	341 363
Plus values /cession d'immobilisations		-50 607	-25 530
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation</b>		<b>3 690 936</b>	<b>2 855 863</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	-967 288	-1 047 740
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		2 637	0
Encais/Décais provenant du remb/octroi de prêts aux personnels	28	6 503	-18 010
Reclass.moins 1an Emprunt National 2014	28	100 000	0
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		50 607	25 530
Variation des cautionnements reçus	29	6 394	23 652
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-801 147</b>	<b>-1 016 568</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-1 199 994	-1 199 995
Alimentation du fonds social		-141 173	-170 925
Décaissements sur fonds social	30	37 047	57 938
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>-1 304 120</b>	<b>-1 312 982</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 585 669</b>	<b>526 313</b>
Trésorerie au début de période		8 846 953	8 320 640
Trésorerie à la fin de la période	31	10 432 622	8 846 953

## Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2016

Libellés	2016	2015
-Revenus	10 967 222	9 743 963
-Production immobilisée	64 660	0
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>11 031 882</b>	<b>9 743 963</b>
-Achats consommés	-761 026	-864 828
-Autres charges externes	-756 395	-831 570
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>9 514 461</b>	<b>8 047 565</b>
-Charges de personnel	-5 581 318	-5 358 742
-Impôts et taxes	-163 993	-155 968
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>3 769 150</b>	<b>2 532 855</b>
-Autres produits ordinaires	89 242	29 163
-Produits financiers	595 111	562 716
-Reprise sur provisions	301 590	43 720
-Charges diverses ordinaires	-22 385	-22 137
-Transfert de Charges	92 641	83 954
-Dotation aux amortissements et provisions	-1 151 414	-1 201 803
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>3 673 935</b>	<b>2 028 468</b>
Impôts sur les bénéfices	-873 829	-616 742
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>2 800 106</b>	<b>1 411 726</b>
-Contribution conjoncturelle 7.5%	-262 148	0
<b>Résultat net après impôt</b>	<b>2 537 958</b>	<b>1 411 726</b>
Effet des modifications comptables		
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>2 537 958</b>	<b>1 411 726</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## Exercice clos le 31 décembre 2016

### A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

#### A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société Anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscal	: 012748 / E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

#### A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale	: Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa
Nombre d'établissement	: 01
Montant du capital	: 12.000.000 dinars Tunisiens.
Répartition du capital :	

Etat Tunisien	37, 50 %
Public	49 ,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

#### B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

##### B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

##### B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

#### **B. 2 -3 Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.

#### **B. 2 -4 Revenus :**

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

#### **B. 2 -5 Les placements :**

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C - NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

**NOTE N° 1 -LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à 293 225 DT au 31/12/2016, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES	
	Solde au 31/12/2015	Acquisition 2016	Reclassement 2016	Cessions 2016	Solde au 31/12/2016	solde au 31/12/2015	Dotation 2016	Réintégration	Cumul au 31/12/2016	V.C.N 2015	V.C.N 2016
LOGICIELS	209 000	72 424	11 801		293 225	194 530	33 862	-	228 392	14 470	64 833
LOGICIEL en cours	5 900	5 900	-11 801		0	0	0	0	0	5 900	0
<b>TOTAL</b>	<b>214 900</b>	<b>78 324</b>		<b>0</b>	<b>293 225</b>	<b>194 530</b>	<b>33 862</b>		<b>228 392</b>	<b>20 370</b>	<b>64 833</b>

**NOTE N° 2 -LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à 35 378 968 DT au 31/12/2016 contre 35 810 010 DT au 31/12/2015, soit une diminution de 431 042 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						Amortissements /Provisions					VNC au 31/12/2016	
	Au 31/12/2015	Acquisitio ns 2016	Reclass 2016	Cession et sortie 2016	réduction de valeur	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Dotation 2016	Reprise/ prov ou Amt 2016	Réint.Amortiss 2016	Au 31/12/2016		
Terrains et aménagement terrains	158 655					158 655	33 472	3 400			36 872	121 783	
Constructions	25 175 858	2 100	2 190 303	-368 932		26 999 329	19 124 589	699 565		-368 932	19 455 222	7 544 107	
Inst.Génér.Agenc.et amén.Construction	1 999 952	153 979	126 637	-326 590	-131	1 953 847	1 642 072	124 119		-326 590	1 439 601	514 246	
Inst.Tech.Mat+outill. Indust.et Equip.frigor	1 414 289	35 634		-76 261	-1 899	1 371 763	1 190 707	64 830		-76 386	1 179 151	192 612	
Materiel de transport	915 641	3 900		-98 930		820 611	591 020	101 601		-98 929	593 692	226 920	
Inst.Génér.Agenc.et amén.Divers	44 977	1 750		-11 140	-379	35 208	41 915	1 301		-11 140	32 076	3 132	
Equipement de bureau	415 215	8 893		-92 166	-228	331 714	393 933	9 359	-125	-92 042	311 125	20 589	
Materiel informatique	822 433	63718		-208 352		677 799	727 627	69 944		-208 352	589 219	88 581	
Caisses Plastique	62 053			-55 725		6 328	62 053			-55 725	6 328	0	
Immobilisations provisionnées							2 637		-2 637		0	0	
Immobilisation en cours	4 800 937	539 717	-2 316 940			3023714	23 038				23 038	3 000 676	
	<b>35 810 010</b>	<b>809 691</b>		<b>0</b>	<b>-1 238 096</b>	<b>-2 637</b>	<b>35 378 968</b>	<b>23 833 063</b>	<b>1 074 119</b>	<b>-2762</b>	<b>-1 238 096</b>	<b>23 666 324</b>	<b>11 712 644</b>

## 2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de 3 023 714 DT au 31/12/2016, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/15	Travaux 2016	Reclassement	Solde au 31/12/16	Solde 31/12/15	Provision 2016	Reprise / Provision 2016	Solde 31/12/16	31/12/2015	31/12/2016
- Constructions en cours dépôt + vestiaires COOPMAG	3 288			3 288	3 288	-	-	3 288	3 288	3 288
- Aménagements en cours mezzanine pour bureaux halle FL	19 301			19 301	19 301	-	-	19 301	19 301	19 301
- Aménagement des pavillons 1-2-3-4	1 763 444	208 355	-1 971 799	0	0		-	0	1 763 444	0
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416			2 899 416	0	-	-	0	2 899 416	2 899 416
- Installation en cours porte d'entrée principale	449	95 452	-95 452	449	449		-	449	449	449
- Aménagement extérieur local archives	2 878			2 878	0	-	-	0	2 878	2 878
-Travaux de câblage des pavillons 1-2-3-4	75 583	13 345	-88 928	0	0	-	-	0	75 583	0
-Construction bloc sanitaire et 2 vestiaires	36 578	124 183	-160 761	0	0	-	-	0	36 578	0
-Aménagement exter. et rénov.des chaussées existantes du MIN	0	98 382		98 382	0	-	-	0	0	98 382
<b>TOTAL</b>	<b>4 800 937</b>	<b>539 717</b>	<b>-2 316 940</b>	<b>3 023 714</b>	<b>23 038</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 038</b>	<b>4 800 937</b>	<b>3 023 714</b>

### NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **608 412 DT** au 31/12/2016 contre **714 916 DT** au 31/12/2015, soit une diminution de **106 504 DT**. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Titres de participation (1)	25 600	25 600	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	180 032	186 536	-6 504
Emprunt National 2014 (2)	400 000	500 000	-100 000
<b>TOTAL</b>	<b>608 412</b>	<b>714 916</b>	<b>-106 504</b>

(1) Les titres de participation correspondent à 800 actions de la société « Foire Internationale de Tunis » acquises pour 50 dinars l'action. Ces titres ont subi une perte de valeur irréversible suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 18 dinars.

(2) La SOTUMAG a souscrit le 20/06/2014 à l'Emprunt National 2014 pour un montant de 500 000DT catégorie B pour une période de 7 ans dont 2 ans de grâce à un taux fixe de 6,15% brut l'an.

La diminution de 100 000 DT correspond au reclassement de la partie de l'emprunt à moins d'un an de l'actif non courant à l'actif courant.

### NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **349 862 DT** au 31/12/2016 contre **424 232 DT** au 31/12/2015, soit une diminution de **74 370 DT** détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Clients effets à recevoir	92 071	133 835	-41 764
Clients chèques impayés	5 475	0	5 475
Clients douteux ou litigieux	252 316	290 397	-38 081
<b>TOTAL</b>	<b>349 862</b>	<b>424 232</b>	<b>(74 370)</b>
Provisions	(256 308)	(290 397)	37 846
<b>TOTAL</b>	<b>93 554</b>	<b>133 835</b>	<b>(36 524)</b>

Le montant des effets à recevoir s'élève au 31/12/2016 à **92 071 DT** contre **133 835 DT** en 2015.

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

### NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de **1 014 188 DT** au 31/12/2016 contre **953 213 DT** au 31/12/2015, soit une augmentation de **60 975 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	180 219	190 069	-9 850
Débiteurs divers (1)	108 298	102 399	5 899
Produits à recevoir (2)	338 114	484 449	-146 335
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes (3)	300 558	49 807	250 751
Charges constatées d'avance (4)	86 999	126 489	-39 490
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 188</b>	<b>953 213</b>	<b>60 975</b>
Provision	(27 608)	(31 622)	4 014
<b>TOTAL</b>	<b>986 580</b>	<b>921 591</b>	<b>64 989</b>

### 1. DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **82 618** DT. Ce compte est provisionné de **27 608** DT et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG. Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de **25 620** DT.

### 2. PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers à recevoir sur les mandataires pour un montant de **158 746** DT et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de **179 368** DT.

### 3. AVANCES SUR FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS

Le compte comporte les avances accordées aux sociétés « SERVITRA » « MBG » « SEA » et « NETS ».

### 4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

### *NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :*

Les placements et autres actifs financiers totalisent **9 300 000** DT au 31/12/2016. Il s'agit des placements dans des comptes à terme auprès des banques BNA pour **7 200 000** DT et Amen Bank pour un montant de **2 000 000** DT et la partie à moins d'un an de l'Emprunt National 2014 pour **100 000** DT.

### *NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES*

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent **1 132 622** DT au 31/12/2016 contre **846 953** DT au 31/12/2015, soit une augmentation de **285 669** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
BNA TFL	790 429	667 185	123 244
BFT Marché de Gros	25 388	57 217	-31 829
BH	61 470	42 040	19 430
BNA Marché de Gros	86 862	30 810	56 052
STUSID BANK	17 479	26 913	-9 434
BNA Fonds social	22 818	8 657	14 161
BNA O.P	6 312	6 312	0
ATB	21	7 339	-7 318
AMEN BANK	120 578	332	120 246
Caisse	1 265	148	1 117
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 622</b>	<b>846 953</b>	<b>285 669</b>

### **NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2016 à 12 000 000 D, est composé de 12 000 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### **NOTE N°9 : RESERVES**

Les réserves totalisent **3 429 900 DT** au 31/12/2016 contre **3 322 233 DT** au 31/12/2015, soit une augmentation de **107 667 DT**.

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Réserves légales	1 194 569	1 123 949	70 620
Réserves extraordinaires	1 850 868	1 850 868	0
Réserves pour Fonds social	344 462	307 416	37 046
Autres réserves	40 000	40 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 429 900</b>	<b>3 322 233</b>	<b>107 667</b>

### **NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

Les subventions d'investissement totalisent **1 946 500 DT** au 31/12/2016.

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2016	Résultats reportés	subventions d'investissements
<b>Solde au 31/12/15 (avant affectation)</b>	18 681 132	12 000 000	1 123 949	307 416	1 850 868	40 000	1 411 726	673	1 946 500
Affectation du résultat 2015 :									
Réserves légales			70 620				-70 620		
Réserves pour fonds social				141 172			-141 172		
Dividendes exercice 2015							-1 200 000		
Réserves extra ordinaires					0		0		
Variation des résultats reportés							66	-66	
Dons octroyés FS 2016				-117 444					
Intérêts encaissés sur prêts FS				13 319					
Résultat 2016							2 537 958		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>19 914 965</b>	<b>12 000 000</b>	<b>1 194 569</b>	<b>344 463</b>	<b>1 850 868</b>	<b>40 000</b>	<b>2 537 958</b>	<b>607</b>	<b>1 946 500</b>

**(a)** La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

#### **NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Cette rubrique présente un solde de **311 305 DT** au 31/12/2016 contre **304 911 DT** au 31/12/2015, soit une augmentation de **6394 DT**. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

#### **NOTE N°12 : PROVISIONS**

Suite au recours en justice effectué à l'encontre du GMG (Groupement de Maintenance et de Gestion de la Z.I. Bir Kassaa) la SOTUMAG a remporté gain de cause et la provision constituée en 2015 pour 245 000 DT à cet effet est reprise en 2016.

#### **NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de **1 403 927 DT** au 31/12/2016 contre **1 591 816 DT** au 31/12/2015, soit une diminution de **187 889 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation	397 912	515 802	-117 890
Fournisseurs d'immobilisations	658 189	805 402	-147 213
Fournisseurs, retenues de garantie	347 826	270 612	77 214
<b>TOTAL</b>	<b>1 403 927</b>	<b>1 591 816</b>	<b>-187 889</b>

#### **NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants totalisent **2 328 381 DT** au 31/12/2016 contre **1 831 748 DT** au 31/12/2015, soit une augmentation de **496 633 DT**. Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2016 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Personnel, rémunérations dues	0	100	-100
Personnel, provisions pour congés à payer	202 048	209 482	7 434
Etat, impôts et taxes	1 525 297	1 080 681	444 616
Organismes de sécurité sociale	337 081	362 612	-25 531
Créditeurs divers	149 778	94 492	55 286
Charges à payer	80 017	67 080	12 937
Produits constatés d'avance	34 109	17 255	16 854
Associés, dividendes à payer	51	46	5
<b>TOTAL</b>	<b>2 328 381</b>	<b>1 831 748</b>	<b>496 633</b>

### NOTE N°15 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à **10 967 222 DT** en 2016 contre **9 743 963 DT** en 2015, soit une augmentation de **1 223 259 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Redevances fruits et légumes	6 233 704	5 708 080	525 624
Redevances poissons	2 770 288	2 382 505	387 783
Redevances Bananes	261 829	21 084	240 745
Ventes glaces	129 292	102 229	27 063
Loyer entrepôt frigorifique	32 350	54 106	-21 756
Ventes imprimés spécifiques	125 977	130 219	-4 242
Ventes imprimantes thermiques/Toners	26 145	26 040	105
Loyer fruits et légumes	626 152	618 590	7 562
Loyer poissons	88 933	81 916	7 017
Loyer magasins de dattes	200 056	182 719	17 337
Loyer carreaux melon et pastèque	14 000	7 350	6 650
Loyer entrepôt emballages	76 559	72 542	4 017
Loyer divers	318 813	317 617	1 196
Produits assistance informatique	17 400	0	17 400
Autres revenus	40 268	39 049	1 219
Ventes liées à des modifications comptables	5 456	(83)	5 539
<b>TOTAL</b>	<b>10 967 222</b>	<b>9 743 963</b>	<b>1 223 259</b>

### NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisent **301 590 DT** en 2016 contre **43 720 DT** en 2015, soit une augmentation de **257 870 DT**.

Cette augmentation comprend la reprise sur provision de **245 000 DT** (GMG).

### NOTE N°17 : PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette rubrique totalise un montant de **64 660 DT** en 2016. Elle représente des dépenses immobilisées effectuées par les moyens propres de la SOTUMAG à savoir essentiellement un gestionnaire de file d'attente pour un montant de **1 448 DT** et un logiciel de gestion des ventes pour un montant de **62 212 DT**.

### NOTE N°18 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à **8 341 171 DT** contre **8 350 814 DT** en 2015, soit une diminution de **9 643 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
---------	---------------	---------------	-----------

Variation de stock palette en plastique	627	0	627
Variation de stocks imprimés spécifiques	4 015	25 072	-21 057
Variation de stocks imprimantes laser	-30 337	0	30 337
Variation de stocks imprimantes thermiques	4 668	6 793	-2 105
Variation de stocks cartes de proximité	-5 133	0	-5 133
Variation de stock toner pour imprimantes	-52	0	-52
Variation de stocks matériels	-6 689	-15 777	9 088
Achats de marchandises	137 663	107 383	30 280
Achats d'approvisionnements consommés (1)	641 082	740 962	-99 880
Charges du personnel (2)	5 527 551	5 305 932	221 619
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 151 414	1 201 803	-50 389
Autres charges d'exploitation (4)	916 362	978 646	-62 284
<b>TOTAL</b>	<b>8 341 171</b>	<b>8 350 814</b>	<b>- 9643</b>

### (1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **641 082** DT en 2016 contre **740 962** DT en 2015, soit une diminution de **99 880** DT. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Fournitures consommables	34 188	32 649	1 539
Achats non stockés de matières	508	1 927	-1 419
Achats non stockés de fournitures	48	1 016	-968
Eau	90 118	80 480	9 638
Électricité	478 551	573 705	-95 154
Carburant	49 082	51 487	-2 405
Achats liés à des modifications comptables	3 769	93	3 676
Transfert de charges	(15 182)	(395)	-14 787
<b>TOTAL</b>	<b>641 082</b>	<b>740 962</b>	<b>-99 880</b>

### (2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **5 527 551** DT en 2016 contre **5 305 932** DT en 2015, soit une augmentation de **221 619** DT. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Salaires des permanents	4 386 631	4 150 595	236 036
Salaires des contractuels	94 493	61 696	32 797
Congés payés	-7 434	56 898	-64 332
Charges sociales	761 243	709 266	51 977
Autres charges sociales	343 341	368 561	-25 220
Charges du personnel liées à une modification comptable	3 043	11 725	-8 682
Transfert de charges appointements	(51 893)	(3 862)	-48 031
Transfert de charges Assurances Groupe	(1 873)	(48 947)	47 074
<b>TOTAL</b>	<b>5 527 551</b>	<b>5 305 932</b>	<b>221 619</b>

### (3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 151 414 DT** en 2016 contre **1 201 803 DT** en 2015, soit une diminution de **50 389 DT** et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	32 101	8 134	23 967
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 073 344	904 221	169 123
Dotations aux prov. pour dépréciation des clients	10 568	19 525	-8 957
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	32 866	21 984	10 882
Dotations aux provisions pour litiges	0	245 000	-245 000
Dotations aux prov. pour dépréc. des immob.	0	2 637	-2 637
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles liée à mod.	2 535	302	2 233
<b>TOTAL</b>	<b>1 151 414</b>	<b>1 201 803</b>	<b>-50 389</b>

### (4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent **916 362 DT** en 2016 contre **978 646 DT** en 2015 soit une diminution de **62 284 DT**. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Services extérieurs (a)	756 395	815 835	-59 440
Charges diverses ordinaires	19 667	21 857	-2 190
Impôts, taxes et versements assimilés	163 993	155 968	8 025
Transfert de charges	(23 693)	(15 014)	-8 679
<b>TOTAL</b>	<b>916 362</b>	<b>978 646</b>	<b>-62 284</b>

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	171 301	247 843	-76 543
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	85 289	75 151	8 923
Primes d'assurances	89 679	41 962	47 716
Etudes, recherches et autres services extérieurs	44 011	66 988	-23 085
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	113 343	125 600	-12 257
Publicité et relations publiques	69 251	62 737	5 737
Subventions et dons	122 423	153 000	-30 577
Missions et réception, Voyages et déplacements	26 738	20 427	6 311
Frais postaux et frais de télécommunications	24 052	21 354	2 698
Divers	10 308	773	9 536
	<b>756 395</b>	<b>815 835</b>	<b>-59 440</b>

### NOTE N°19 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent 595 111 DT en 2016 contre 562 716 DT en 2015 soit une augmentation de 32 395 DT. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Produits des placements	587 431	555 036	32 395
Produits des participations	7 680	7 680	0
<b>TOTAL</b>	<b>595 111</b>	<b>562 716</b>	<b>32 395</b>

### NOTE N°20 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires sont de 2 719 DT en 2016 contre 280 DT en 2015.

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Charges nettes sur cessions d'immob. et autres pertes	82	0	82
Pertes sur créances irrécouvrables	0	280	-280
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	2 637	0	2 637
<b>TOTAL</b>	<b>2 719</b>	<b>280</b>	<b>2 439</b>

### NOTE N°21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent 89 242 DT en 2016 contre 29 163 D en 2015 soit une augmentation de 60 079 DT.

Ces gains correspondent essentiellement au produits de cession de deux voitures pour un montant de 50 606 DT et le produits de ventes de ferrailles pour 12 800 DT

Libellé	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015	Variation
Produits net / cession d'immob. et autres gains	89 242	29 163	60 079
<b>TOTAL</b>	<b>89 242</b>	<b>29 163</b>	<b>60 079</b>

### NOTE N°22 : IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 873 829 DT en 2016 contre 616 742 DT en 2015, soit une augmentation de 257 087 DT.

Une contribution conjoncturelle est instituée dans la loi des finances 2017 pour un taux de 7.5% calculé sur le bénéfice imposable. Elle correspond à un montant de 262 148 DT.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2016 a été déterminé comme suit :

Libellé	2016
Bénéfice brut comptable	3 673 936
Réintégations	362 068
Déductions	-540 687
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>3 495 317</b>
<b>Contribution conjoncturelle (7.5%)</b>	<b>262 148</b>
<b>Impôt sur les sociétés (25%)</b>	<b>873 829</b>

**NOTE N°22BIS : RESULTAT PAR ACTION**

Bénéfice 2015	1 411 726
Bénéfice 2016	2 537 958
Nombre d'actions (de 1DT le nominal)	12 000 000
Bénéfice par action 2015	0.118
Bénéfice par action 2016	0.211

**NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

**NOTE N°23 : VARIATION DES STOCKS**

Cette variation présente au 31/12/2016 un solde négatif de **47 646** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Stock au 31/12/2016	(103 613)
Stock au 31/12/2015	55 967
<b>Variation des stocks (D)</b>	<b>-47 646</b>

**NOTE N°24 : VARIATION DES CLIENTS**

La variation positive des créances clients l'année 2016 totalise **74 370** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Créances clients au 31/12/2016	(349 862)
Créances clients au 31/12/2015	424 232
<b>Variation des créances clients</b>	<b>74 370</b>

**NOTE N°25 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS**

La variation négative des autres actifs courants l'année 2016 totalise **60 975** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Autres Actifs Courants au 31/12/2016	(1 014 188)
Autres Actifs Courants au 31/12/2015	953 213
<b>Variation des autres actifs (D)</b>	<b>-60 975</b>

**NOTE N°26 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS**

La variation positive des autres passifs courants l'année 2016 totalise **388 012** DT et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Passifs courants au 31/12/2016	3 732 308
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2016	(658 189)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2016	(338 552)
Passifs courants au 31/12/2015	(3 423 564)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2015	805 402
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2015	270 612
Actionnaires dividendes à payer 2016	(51)
Actionnaires dividendes à payer 2015	46
<b>Variation des Passifs courants (D)</b>	<b>388 012</b>

**NOTE N°27 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées courant 2016, s'élèvent à **967 288 DT** et se détaillent ainsi :

Libellé	2016
Acquisitions 2016	(888 015)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2016	658 189
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2016	338 552
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2015	(805 402)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2015	(270 612)
<b>Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(967 288 )</b>

**NOTE N°28: VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

La variation des actifs financiers se présente comme suit :

Libellé	2016
Immobilisations financières au 31/12/2016 (1)	(608 412)
Immobilisations financières au 31/12/2015 (2)	714 916
<b>Variation des actifs financiers (D)</b>	<b>(2)-(1) 106 504</b>

**NOTE N°29: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS**

La variation positive des cautionnements reçus s'élève à **6 394 D** et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Autres Passifs Financiers au 31/12/2016 (1)	311 305
Autres Passifs Financiers au 31/12/2015 (2)	(304 911)
<b>Variation des cautions reçues (D)</b>	<b>(1)-(2) 6 394</b>

**NOTE N°30 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL**

La variation positive du fond social courant l'année 2016 s'élève à **37 047 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2015
Réserves pour fonds social au 31/12/2016 (1)	344 462
Réserves pour fonds social au 31/12/2015 (2)	(307 415)
<b>Décaissements nets sur fonds social (D)</b>	<b>(1)-(2) 37 047</b>

**NOTE N°31: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Cette rubrique totalise au 31/12/2016 la somme de **10 432 622 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2016
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2016	9 300 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2016	1 132 622
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice (D)</b>	<b>10 432 622</b>

### **NOTE N°32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	Montant du cautionnement DT	
		2016	2015
COTIM	Imprimés spécifiques	6 205	6 205
COTIM	Imprimés spécifiques	5 799	5 799
SOBEDIF	Construction d'une clôture	98 987	98 987
SOBEDIF	Aménagement parking et espace M +P	105 626	105 536
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets	75 298	75 298
C B S	Aménagement des pavillons 1 – 2 – 3 et 4	253 114	65 233
C B S	Construction Bloc sanitaire et vestiaires	4 217	4 217
STAFIM PEUGEOT	Acquisition des voitures utilitaires	17 124	17 124
Sté EJMA	Rénovation du réseau des eaux usées	51 418	51 418
Sté EJMA	Construction d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert	27 625	8 288
ACTI	Installation d'un système de vidéo surveillance	3 708	3 708
Techno Climat	Réparation de 7 fabriques de glace	4 744	4 744
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées	217 737	0
MBG	Reprise de la couverture des halles	211 283	0
STAR	Souscription des contrats d'assurances	1 427	0
ARTYPO	Aquisition imprimés spécifiques	1 698	0
CIREB	Aquisition rouleaux thermiques	1 116	0
	<b>TOTAL :</b>	<b>1 087 126</b>	<b>458 134</b>

### **NOTE N°33 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

#### **En 2015 :**

Le Groupement de Maintenance et de Gestion (GMG) de la Z.I. Bir Kassaa a réclamé à la société un montant de 336 653 DT représentant sa quote-part dans les frais de maintenance de la Z.I.Bir Kassaa. Cette dette, objet d'un différend, fait l'objet de recours en justice dont le sort n'est pas encore précis. Par prudence, une provision de 245 000 DT fut constituée, représentant ainsi 73% de la dette totale.

#### **En 2016 :**

La SOTUMAG a obtenu gain de cause et la provision constituée en 2015 est reprise en 2016.

En dehors de cette situation, aucun autre événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de SOTUMAG n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

*Tunis, le 20/06/2017*

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE TUNISIENNE DES  
MARCHES DE GROS « SOTUMAG »***

**OBJET :** Rapport général du commissaire aux comptes sur  
les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016

**Messieurs,**

**1-** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale du 22/06/2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la *Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »* arrêtés au 31/12/2016, tels qu'annexés au présent rapport.

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

**2-** Ces états financiers, qui font ressortir un total net de bilan de 23.958.578 DT et un résultat bénéficiaire de 2.537.958 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Société. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité du commissaire aux comptes**

**3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**4-** Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 ont été établis et présentés conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et selon les mêmes méthodes comptables appliquées antérieurement.

### **Opinion sur les états financiers**

**5-** A notre avis, les états financiers de la *Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »* qui sont annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31/12/2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**6-** Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

**6.1-** L'action en recouvrement de créances intentée en 2011 à l'encontre de trois mandataires pour un montant total de 909.175 DT (dont un total de 851.251 DT non comptabilisé) suit son cours devant les tribunaux. Ces créances semblent être considérablement compromises. Elles auraient dû figurer à l'actif et être diminuées d'une provision d'égal montant, aboutissant ainsi à un effet nul sur les résultats.

**6.2-** La situation administrative de tous les agents antérieurement mis à la disposition du Ministère de Tutelle (de 2012 à 2016) a été régularisée. Concernant la rémunération servie par la SOTUMAG pour un montant total de 991.485 DT, les différentes demandes de remboursement auprès du Ministère sont restées sans suite.

Par ailleurs, notre demande de confirmation de cette créance et de son montant auprès du Ministère n'a pas encore reçu de réponse.

En conséquence, à la date du présent, aussi bien le montant de la créance que son caractère recouvrable ne peuvent être confirmés. Vu son aspect particulier et les informations complémentaires obtenues de la direction confirmant son caractère aléatoire, la comptabilisation de cette créance est reportée à la date de sa confirmation par le Ministère de tutelle.

**6.3-** Les subventions d'investissement inscrites dans les capitaux propres représentent les montants encaissés au titre de la participation du ministère de l'environnement et de certains organismes sous sa tutelle dans le financement des travaux de construction de la station de

valorisation de déchets d'un montant total de 1.946.500 DT. Conformément à la norme comptable n° 12, cette subvention sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à cette immobilisation. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

**Diligences spécifiques :**

**7-** Conformément à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons analysé le système de contrôle interne, et nous avons présenté nos remarques et recommandations relatives aux procédures administratives, financières et comptables à la direction générale dans un autre rapport.

Il est à signaler que notre analyse du système de contrôle interne relatif au traitement des informations comptables et à l'établissement et la présentation des états financiers, n'a pas révélé d'anomalies significatives qui pourraient affecter notre opinion sur les états financiers.

**8-** Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration relatif aux activités durant l'année 2016. Les informations financières contenues dans ce rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers.

**9-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes**

**UNION AUDIT TUNISIE**

***Abdellatif ABBES***

*Tunis, le 20/06/2017*

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE TUNISIENNE DES  
MARCHES DE GROS « SOTUMAG »***

**Objet :** Rapport spécial - Exercice clos le 31/12/2016

**Messieurs,**

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations conclues en 2016**

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2016 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

**B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2016**

**B1-** Convention entre la « SOTUMAG » et la « COOPMAG » portant sur la location d'un local administratif.

Les créances facturées à la « COOPMAG » et les montants payés au titre de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<b>Désignations</b>	<b>Créances facturées</b>	<b>Montants payés</b>
Location d'un local au marché de gros	12.512,037	12.512,037
Frais de consommation eau	175,252	160,606
Frais de consommation électricité	3.243,375	2.709,996
<b>Total</b>	<b>15.930,664</b>	<b>15.382,639</b>

**B2-** Convention entre la « SOTUMAG» et l'établissement « Trabelsi et Fils » portant sur la location d'un espace de 50 m<sup>2</sup> au niveau du pavillon de poisson : Le montant annuel de la location est de deux Mille Dinars (2.000 DT) conformément à la réglementation en vigueur. L'exécution de cette convention, conclue antérieurement, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016.

Les créances facturées par la « SOTUMAG » à l'établissement « Trabelsi et Fils » au titre de l'exercice 2016 et les montants payés se détaillent ainsi :

<b>Désignations</b>	<b>Créances facturées</b>	<b>Montants payés</b>
Location d'un carreau poisson	2.000,004	2.000,004
Location d'un box pour emballage	3.274,072	3.274,072
Location d'un bureau	1.336,035	1.336,035
Redevances sur le chiffre d'affaires	234.291,092	231.015,472
Frais de consommation électricité	7.860,726	3.725,364
<b>Total</b>	<b>248.761,929</b>	<b>241.350,947</b>

**B3-** Le ministère de tutelle, qui est représenté dans le conseil d'administration de la SOTUMAG, a bénéficié pendant les années 2012 à 2016 d'un personnel, au nombre de 19, qui était mis à sa disposition. La situation administrative de ce personnel a été régularisée. Toutefois, la SOTUMAG n'a pas encore recouvré la rémunération qui lui a été servie pendant cette période.

#### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C1-** La rémunération du Président Directeur Général de la « SOTUMAG » du mois de janvier au mois de mars de l'exercice 2016 s'élève à un total brut de 9.349,151 DT telle que fixée par le décret gouvernemental n°2015-2217 du 11/12/2015. En outre, il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 2.529,200 DT.
- La prise en charge des frais de Téléphone

**C2-** La rémunération du Président Directeur Général de la « SOTUMAG » pour la période allant du mois de mars au mois de décembre s'élève à un total brut de 37.964,499 DT. En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé pour un montant de 8.250,000 DT.
- La prise en charge des frais de téléphone

**C3-** L'assemblée générale ordinaire réunie le 28/07/2016 a fixé le montant des jetons de présence à 3.000 DT brut pour chaque membre du conseil d'administration. Les jetons de présence servis dans l'année 2016 totalisent un montant brut de 19.666 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Le commissaire aux comptes**

**UNION AUDIT TUNISIE**

***Abdellatif ABBES***

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIAINT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CDC CROISSANCE 1 »  
ARRETÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE 1 », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 30 Mars 2016 (Date de la première souscription) au 31 Décembre 2016.

***Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **19.731.574 DT** et une valeur liquidative égale à **9.862,465 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et règlementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR CDC CROISSANCE 1 ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux

comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion :***

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR CDC CROISSANCE 1 » arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

### ***Paragraphes d'observations :***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR CDC CROISSANCE 1 des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le FCPR CDC CROISSANCE 1 a placé, au 31/12/2016, 38% de son actif libéré dans des actions et OCA (Obligations

Convertibles en Actions) de la société Draxon Holding. En conséquence, le seuil de 15% autorisé a été dépassé.

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR CDC CROISSANCE 1 des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le FCPR CDC CROISSANCE 1 a placé, au 31/12/2016, 33% de son actif libéré dans des OCA (Obligations Convertibles en Actions) de la société Draxon Holding. En conséquence, le seuil de 30% autorisé a été dépassé.

- Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 30.000.000 DT. Au 31/12/2016, il a été souscrit à hauteur de 20.000.000 DT, libérés à raison de 9.000.000 DT.

***Vérifications spécifiques :***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les normes professionnelles :

- 1- En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- 2- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES***  
***Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI***

***Managing Partner***  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**

6,Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis  
MF:810663T/A/M/000 - RC:8148992002  
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn fmfmzb@kpmg.com

## BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2016
<b>ACTIFS</b>		
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>3 513 195</b>
a- Actions et valeurs assimilées		490 000
b- Obligations et valeurs assimilées		3 023 195
c- Emprunts d'Etat		-
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>5 218 380</b>
a- Placements monétaires		4 988 347
b- Disponibilités		230 033
<b>Créances d'exploitation</b>		-
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>11 000 000</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>19 731 574</b>
<b>PASSIFS</b>		
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	<b>6 644</b>
Autres créditeurs divers		6 644
<b>ACTIF NET</b>		<b>19 724 931</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>20 000 000</b>
<b>Sommes distribuables</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		275 069
b- Sommes distribuables de l'exercice		-
c- Régul.Résultat distribuable de la période		275 069
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>19 731 574</b>

## ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 30.03.2016 au 31.12.16
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		
a- Dividendes	PR1	13 195
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 195
c- Revenus des autres valeurs		-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR2	161 330
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>174 524</b>
Charges de gestion des placements	CH 1	449 145
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>- 274 621</b>
Autres produits		-
Autres charges	CH 2	449
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 275 069</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>- 275 069</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-
Frais de négociation		-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>- 275 069</b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 30.03.2016 au 31.12.16
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>275 069</u></b>
a- Résultat d'exploitation		- 275 069
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-
d- Frais de négociation de titres		-
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		-
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b><u>20 000 000</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>		<b><u>20 000 000</u></b>
- Capital		20 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
<b>b- Rachats</b>		-
- Capital		-
- Régularisation des sommes non distribuables		-
- Régularisation des sommes distribuables		-
- Commissions de rachat		-
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>		<b><u>19 724 931</u></b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>		
a- Début de période		-
b- Fin de période		19 724 931
<b><u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES</u></b>		
a- Début de période		-
b- Fin de période		2 000
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>		<b><u>9 862,465</u></b>
<b><u>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u></b>		<b><u>-1,844%</u></b>

## **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant CDC GESTION.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**



Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### ***3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

### ***3.3- Evaluation des autres placements***

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### ***3.4- Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**ACI : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3.513.195 DT et se détaille ainsi :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31-12-2016</b>	<b>% actif net</b>	<b>% de l'actif libéré</b>	<b>Provisions au 31-12-2016</b>	<b>Valeur nette au 31-12-2016</b>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>49 000</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>	<b>2 %</b>	<b>5 %</b>	<b>0</b>	<b>490 000</b>
Actions des sociétés non cotées :							
Draxon Holding	49 000	490 000	490 000	2 %	5 %	0	490 000
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>301 000</b>	<b>3 010 000</b>	<b>3 023 195</b>	<b>15 %</b>	<b>33 %</b>	<b>0</b>	<b>3 023 195</b>
Obligations Convertibles en Actions (O.C.A) :							
Draxon Holding	301 000	3 010 000	3 023 195	15 %	33 %	0	3 023 195
<b>TOTAL</b>		<b>3 500 000</b>	<b>3 513 195</b>	<b>17 %</b>	<b>38 %</b>	<b>0</b>	<b>3 513 195</b>

### ***AC2 : Placements monétaires et disponibilités***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5.218.380 DT et se détaille comme suit :

	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Certificats de dépôt	5 000 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	-24 751
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	13 098
Dépôts à vue	230 033
<b>TOTAL</b>	<b>5 218 380</b>

### ***AC4 : Autres Actifs***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Souscripteurs de parts – Capital souscrit non libéré	11 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>11 000 000</b>

### ***PA1 : Opérateurs créditeurs***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 6.644 DT et s'analyse comme suit :

	<b>Solde au 31/12/2016</b>
Frais du Dépositaire	6 644
<b>TOTAL</b>	<b>6 644</b>

### ***PR1 : Revenus du portefeuille-titres***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 13.195 DT et se détaille comme suit :

<b>Du 30/03/2016 au 31/12/2016</b>	
Intérêts courus sur OCA – Draxon Holding	13 195
<b>TOTAL</b>	<b>94 966</b>

### ***PR2 : Revenus des placements monétaires***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 161.330 DT et se détaille comme suit :

<b>Du 30/03/2016 au 31/12/2016</b>	
Intérêts sur certificats de dépôts	120 343
Intérêts sur compte à terme	40 987
<b>TOTAL</b>	<b>161 330</b>

### ***CH1 : Charges de gestion des placements***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 449.145 DT et se détaille comme suit :

<b>Du 30/03/2016 au 31/12/2016</b>	
Rémunération du Gestionnaire	442 501
Rémunération du dépositaire	6 644
<b>TOTAL</b>	<b>449 145</b>

### ***CH2 : Autres charges***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 449 DT et se détaille comme suit :

<b>Du 30/03/2016 au 31/12/2016</b>	
Services bancaires & assimilés	239
Autres impôts et taxes	210
<b>TOTAL</b>	<b>449</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b><u>Capital souscrit au 30-03-2016</u></b>	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	20 000 000
Nombre des parts émises	2 000
Nombre de copropriétaires	1
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<b><u>Capital souscrit au 31-12-2016</u></b>	
Montant	20 000 000
Nombre de parts	2 000
Nombre de porteurs de parts	1

<b>Libellé</b>	<b>Mouvement sur le capital</b>	<b>Mouvement sur l'Actif Net</b>
<b>Capital Début de période au 30-03-2016</b>	-	-
<i>Souscription de la période</i>	20 000 000	20 000 000
<i>Rachat de la Période</i>	-	-
<b>Autres Mouvements</b>	-	- 275 069
<i>Variation des plus ou moins-value latentes sur titres</i>	-	-
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	-	-
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		- 275 069
<b>Montant Fin de période au 31-12-2016</b>	<b>20 000 000</b>	<b>19 724 931</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant garantie 31.12.2016	% garantie
<u>Engagements reçus : Garantie SOTUGAR</u>  -		
<u>Engagements donnés : Accords de financement donnés</u>  Accords de financement donnés	14.000.000 DT	

## 5-2 Données par part et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Revenus des placements	87,262
Charges de gestion des placements	(224,573)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>(137,310)</b>
Autres produits	0,000
Autres charges	(0,224)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(137,535)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
 <b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	 <b>(137,535)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
 <b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	 <b>0,000</b>
 <b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	 <b>(137,535)</b>
Droits de sortie	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>
 Régularisation du résultat non distribuable	 0,000
 <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	 <b>0,000</b>
 Valeur liquidative	 9 862,465
 <b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges / actif net moyen	4,13%
Autres charges / actif net moyen	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-2,53%

### ***5-3 Rémunération du gestionnaire***

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

### ***5-4 Rémunération du dépositaire***

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

### ***5-5 Autres frais***

Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit :

- (I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise approuvés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.
- (II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

(I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.

(II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.

**Annule et remplace les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016  
publiés au Bulletin Officiel n° 5380 du 15/06/2017**

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »  
ARRETÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif. Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un actif net de **16.580.592 DT** et une valeur liquidative de la part A égale à **908.526 DT**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds commun de placement à risques est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

### **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers du Fonds commun de placement à risques « FCPR SWING », annexés au présent rapport, sont réguliers, sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Vérification et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent, de notre part, aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA**  
**ZAMMOURI**



**BILAN**  
 Exercice clos le 31 décembre 2016  
*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>ACTIF</b>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	AC1	<b>15 404 904</b>	<b>4 502 430</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 904 904	5 252 430
Dépréciations des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(1 000 000)	(750 000)
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>13 904 904</b>	<b>4 202 430</b>
b - Obligations et valeurs assimilées		1 100 000	300 000
c - Autres valeurs		400 000	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	AC2	<b>1 105 669</b>	<b>5 212 290</b>
a - Placements monétaires		1 080 674	4 310 362
b - Disponibilités		24 995	901 928
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	AC3	<b>11 586</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	AC4	<b>103 187</b>	<b>77 053</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 625 346</b>	<b>9 791 773</b>
 <b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créateurs</b>	PA1	<b>24 389</b>	<b>91 632</b>
<b>PA 2 - Autres créateurs divers</b>	PA2	<b>20 365</b>	<b>33 456</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>44 754</b>	<b>125 087</b>
 <b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	CP 1	<b>17 259 375</b>	<b>10 004 086</b>
a - Capital		18 259 375	10 754 086
b - Sommes non distribuables de l'exercice		(1 000 000)	(750 000)
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	CP 2	<b>(678 783)</b>	<b>(337 401)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(337 400)	(198 143)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(341 383)	(139 258)
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 580 592</b>	<b>9 666 685</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>16 625 346</b>	<b>9 791 773</b>

**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2016**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	PR 1	13 986	6 000
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		13 986	6 000
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	PR 2	181 523	254 624
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		195 509	260 624
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	509 073	357 487
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(313 564)	(96 863)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	27 819	42 395
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		(341 383)	(139 258)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(341 383)	(139 258)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(250 000)	(750 000)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		(591 383)	(889 258)

**Etats de variation de l'actif net**  
 Exercices clos le 31 décembre 2016  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>(591 383)</b>	<b>(889 258)</b>
a - Résultat d'exploitation		(341 383)	(139 258)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(250 000)	(750 000)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>			0
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		<b>7 505 289</b>	<b>4 085</b>
a- Souscriptions libérées		7 505 289	4 085
a-1 Souscriptions libérées Part A		7 499 999	0
a-2 Souscriptions libérées Part B		5 290	4 085
<b>Capital</b>		<b>7 505 289</b>	<b>4 085</b>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>6 913 906</b>	<b>(885 173)</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>			
a- en début d'exercice		9 666 685	10 551 858
b- en fin d'exercice		16 580 591	9 666 685
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>			
<b>PART A Souscrits et libérées</b>			
a- en début d'exercice		10 750	10 750
b- en fin d'exercice		18 250	10 750
<b>PART B Souscrits</b>			
a- en début d'exercice		125	0
b- en fin d'exercice		125	125
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		<b>908,526</b>	<b>899,227</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>1,03%</b>	<b>-8,39%</b>

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2016 le montant souscrit du fonds s'élève à 25.012.500 DT et été libéré de 18.259.375 DT

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – Exercice social**

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

## **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2016, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

## **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

## **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## NOTES SUR LE BILAN

### AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2016	% actif	% Du capital de l'émetteur
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>						
EXCEL FISH S.A (a)	150 000	1 500 000	(1 000 000)	500 000	3,02%	17,75%
GENERALE ASSISTANCE	12 133	1 000 021		1 000 021	6,03%	33,00%
HERBIOTECH AROMA	150 000	1 500 000		1 500 000	9,05%	52,82%
CHIFCO	21 986	450 009		450 009	2,71%	36,80%
MITIGAN	2 549	254 800		254 800	1,54%	16.66%
SILIREND	150 000	1 500 000		1 500 000	9,05%	24,97%
BK FOOD	138 463	2 700 029		2 700 029	16,28%	22,24%
COTUPLAST	57 604	3 000 016		3 000 016	18,09%	31,58%
SOPRACO	112 800	3 000 029		3 000 029	18,09%	66,67%
<b>Total</b>		<b>14 904 904</b>	<b>(1 000 000)</b>	<b>13 904 904</b>	<b>83,86%</b>	
<b>les obligations de sociétés et valeurs assimilées (c)</b>						
CHIFCO	60 000	600 000		600 000	3,62%	
COTUPLAST	10 000	500 000		500 000	3,02%	
<b>Autres valeurs, avances en comptes courants associées</b>						
HERBIOTECH AROMA		400 000		400 000	2,41%	
<b>Total</b>		<b>16 404 904</b>	<b>(1 000 000)</b>	<b>15 404 904</b>	<b>92,91%</b>	

- (a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (b) Les autres sociétés sont valorisées au coût d'investissement.
- (c) Obligations convertible en action.

## AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
a - Placements monétaires	1 080 674	4 310 362
b - Disponibilités	24 995	901 928
<b>Total</b>	<b>1 105 669</b>	<b>5 212 290</b>

### AC 2 - a - Placements monétaires

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Type de placement	Date Départ	Date d'échéance	Montant	Intérêts courus au 31.12.2015	Total	% de l'actif net
Placement CAT	09/09/2016	08/03/2017	3 200 000	55 570	3 255 570	19,63%
Placement CAT	18/11/2016	16/02/2017	250 000	1 326	251 326	1,52%
Placement CAT	08/11/2016	06/02/2017	3 400 000	25 473	3 425 473	20,66%
Placement CAT	23/12/2016	06/02/2017	(3 000 000)	(2 560)	(3 002 560)	-18,11%
Placement CAT	27/12/2016	08/03/2017	(2 850 000)	(2 483)	(2 852 483)	-17,20%
Intérêts sur dépôt a vu				3 349	3 349	
<b>Total</b>			<b>1 000 000</b>	<b>80 674</b>	<b>1 080 674</b>	<b>6,52%</b>

### AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 901.928 DT.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AMEN BANK	24 987	901 928
BANQUE D'HABITAT	8	0
<b>Total</b>	<b>24 995</b>	<b>901 928</b>

## AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	103 187	72 123
CAPSA capital Partner	0	4 930
<b>Total</b>	<b>103 187</b>	<b>77 053</b>

## PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	10 229	69 132
Rémunération du dépositaire à payer	14 160	22 500
<b>Total</b>	<b>24 389</b>	<b>91 632</b>

## PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	7 000	5 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	11 320	27 672
Redevance CMF	260	200
Retenue à la source à payer	1 770	419
CAPSA capital Partner.	15	165
<b>Total</b>	<b>20 365</b>	<b>33 456</b>

## CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1 er janvier 2016 au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016
<b>Capital libérée au 31 Décembre 2015</b>	<b>10 004 086</b>
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>7 505 289</b>
<b>Montant Parts A libérées</b>	<b>7 499 999</b>
Nombre de parts A libérées	
Nombre de porteurs de parts A	7
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>5 290</b>
Nombre de parts B	
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
 <b>Autres mouvements</b>	 (250 000)
Frais de négociation	0
Déficiences d'estimation (+/-)	(250 000)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0

Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
<b>Capital au 31 décembre 2016</b>	<b>17 259 375</b>
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>1,034%</b>

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 000 000 DT et ont été libérées à hauteur de 75% soit 18 259 375 DT.

La valeur du capital au 31 décembre 2016 est déterminée ainsi :

<b>Part libérée fin de période</b>	<b>18 259 375</b>
<b>Part A</b>	<b>18 249 999</b>
<b>Part B</b>	<b>9 375</b>
<b>Plus moins values potentielles sur titres</b>	<b>(1 000 000)</b>
<b>Capital au 31.12.2016</b>	<b>17 259 375</b>

Les synthèses des appels des fonds se détaillent comme suit :

(a) PARTS A : Tableau de synthèse après les appels de fonds.

Porteurs	Nominal	Capital souscrit (engagement)	Nombre de PARTS	Capital souscrit restant à appeler
	1 000			
<b>Société Tunisienne d'assurance et réassurance</b>		7 500 000	7 500	1 875 000
<b>Sté des assurances SALIM</b>		2 000 000	2 000	500 000
<b>Tunis Ré</b>		3 000 000	3 000	750 000
<b>AMEN BANK</b>		4 000 000	4 000	1 000 000
<b>Assurance AMI</b>		3 000 000	3 000	750 000
<b>Caisse de Dépôts et de Consignation(CDC)</b>		5 000 000	5 000	1 250 000
<b>Banque d'affaires de Tunisie</b>		500 000	500	125 000
<b>TOTAL</b>		<b>25 000 000</b>	<b>25 000</b>	<b>6 250 000</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 13.986 DT se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2016	31/12/2015
Jetons de présence : GENERALE ASSISTANCE	2 400	3 000
Jetons de présence : CHIFCO	0	3 000
Revenus des comptes courants associés	11 586	0
<b>Total</b>	<b>13 986</b>	<b>6 000</b>

### PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 254.624 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31/12/2016	31.12.2015
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	34 990	12 163
Intérêts sur placement en compte à terme.	129 166	207 736
Intérêts sur dépôt a vu	17 367	34 725
<b>Total</b>	<b>181 523</b>	<b>254 624</b>

### CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	489 799	347 487
Rémunération du dépositaire	19 274	10 000
<b>Total</b>	<b>509 073</b>	<b>357 487</b>

### CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes.	8 724	2 588
Redevance CMF.	157	100
Honoraire due diligence	18 640	38 634
Autres frais	298	1 073
<b>Total</b>	<b>27 819</b>	<b>42 395</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 1- Données par part et ratios de gestion des placements :

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Revenus des placements	7	10
Charges de gestion des placements	20	14
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(13)</b>	<b>(4)</b>
Autres produits	0	0
Autres charges	1	2
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(14)</b>	<b>(6)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(14)</b>	<b>(6)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(10)	(30)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(10)</b>	<b>(30)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(24)</b>	<b>(36)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(10)</b>	<b>(30)</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(10)</b>	<b>(30)</b>
<b>Distribution de dividende</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>908,526</b>	<b>899,227</b>

### 2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit 'et non investi

- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recouplement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence**

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.

## **SICAV TRESOR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Mars 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Mars 2017, 85,42% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 14,58% de l'actif total au 31 Mars 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titres émis ou garantis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 14,41% de l'actif total au 31 Mars 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " TRESOR " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.113.930,800 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**SICAV TRESOR**

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>310 353 507,530</b>	<b>325 988 725,616</b>	<b>320 010 981,387</b>
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		52 055 201,194	66 633 888,104	57 819 855,144
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		252 044 261,136	253 168 988,012	256 013 214,643
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 254 045,200	6 185 849,500	6 177 911,600
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>52 974 204,157</b>	<b>103 765 470,159</b>	<b>26 303 584,615</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		52 490 701,069	103 263 066,073	25 525 111,912
AC2-B	DISPONIBILITES		483 503,088	502 404,086	778 472,703
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>363 327 711,687</b>	<b>429 754 195,775</b>	<b>346 314 566,002</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>155 695,944</b>	<b>180 480,039</b>	<b>153 208,675</b>
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	<b>385 234,604</b>	<b>99 312,320</b>	<b>102 184,838</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>540 930,548</b>	<b>279 792,359</b>	<b>255 393,513</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>362 786 781,139</b>	<b>429 474 403,416</b>	<b>346 059 172,489</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>346 285 199,953</b>	<b>409 439 349,071</b>	<b>333 090 681,960</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>16 501 581,186</b>	<b>20 035 054,345</b>	<b>12 968 490,529</b>
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	1 785,709
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT		3 024 154,891	3 911 496,845	14 852 410,665
CP2-C	DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-11 668,397	1 857,497	-1 885 705,845
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS REGUL DU RESULTAT		12 968 490,529	15 504 846,487	0,000
CP2-E	DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		520 604,163	616 853,516	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>362 786 781,139</b>	<b>429 474 403,416</b>	<b>346 059 172,489</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>363 327 711,687</b>	<b>429 754 195,775</b>	<b>346 314 566,002</b>

**SICAV TRESOR**

<b>ETATS DE RESULTAT COMPARÉS</b>		<b>Note</b>	<b>DU 01/01/2017</b>	<b>DU 01/01/2016</b>	<b>DU 01/01/2016</b>
			<b>AU 31/03/2017</b>	<b>AU 31/03/2016</b>	<b>AU 31/12/2016</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>3 417 175,539</b>	<b>3 961 678,178</b>	<b>14 823 502,145</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		631 151,360	815 354,720	2 969 429,760
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 786 024,179	3 146 323,458	11 659 755,585
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	194 316,800
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>437 786,954</b>	<b>608 736,977</b>	<b>2 486 063,192</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		4 357,697	36 311,714	106 034,987
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		433 429,257	416 852,661	1 675 664,808
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	155 572,602	704 363,397
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>3 854 962,493</b>	<b>4 570 415,155</b>	<b>17 309 565,337</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-447 306,476</b>	<b>-531 397,162</b>	<b>-1 978 652,136</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>3 407 656,017</b>	<b>4 039 017,993</b>	<b>15 330 913,201</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-383 501,126</b>	<b>-127 521,148</b>	<b>-478 502,536</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 024 154,891</b>	<b>3 911 496,845</b>	<b>14 852 410,665</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-11 668,397</b>	<b>1 857,497</b>	<b>-1 885 705,845</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>			<b>3 012 486,494</b>	<b>3 913 354,342</b>	<b>12 966 704,820</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		11 668,397	-1 857,497	1 885 705,845
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-177 304,600	365 726,185	-348 380,077
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-754,750	-584 282,906	-646 993,051
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>2 846 095,541</b>	<b>3 692 940,124</b>	<b>13 857 037,537</b>

**SICAV TRESOR**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017**

<b>DESIGNATION</b>		<b>DU 01/01/2017 AU 31/03/2017</b>	<b>DU 01/01/2016 AU 31/03/2016</b>	<b>DU 01/01/2016 AU 31/12/2016</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>2 846 095,541</b>	<b>3 692 940,124</b>	<b>13 857 037,537</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 024 154,891	3 911 496,845	14 852 410,665
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-177 304,600	365 726,185	-348 380,077
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-754,750	-584 282,906	-646 993,051
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 587 141,374</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>13 881 513,109</b>	<b>16 293 531,619</b>	<b>-62 698 655,347</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>115 247 044,602</b>	<b>137 140 976,520</b>	<b>432 588 908,373</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	112 161 500,000	133 093 700,000	423 522 600,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST. (S)	-1 680 955,474	-1 649 225,971	-5 634 090,166
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS. (S)	4 302 432,014	5 174 055,148	7 743 512,424
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS. (S)	464 068,062	522 447,343	6 956 886,115
	<b>RACHATS</b>	<b>-101 365 531,493</b>	<b>-120 847 444,901</b>	<b>-495 287 563,720</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-98 589 700,000	-117 226 200,000	-484 278 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST. (R)	1 481 732,817	1 456 546,577	6 492 860,068
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS. (R)	-3 781 827,851	-4 557 201,632	-8 659 431,828
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS. (R)	-475 736,459	-520 589,846	-8 842 591,960
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>16 727 608,650</b>	<b>19 986 471,743</b>	<b>-63 428 759,184</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	346 059 172,489	409 487 931,673	409 487 931,673
AN4-B	FIN DE PERIODE	362 786 781,139	429 474 403,416	346 059 172,489
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	3 380 798	3 988 356	3 988 356
AN5-B	FIN DE PERIODE	3 516 516	4 147 031	3 380 798
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A-	DEBUT DE PERIODE	102,360	102,670	102,670
B-	FIN DE PERIODE	103,166	103,561	102,360
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,19%</b>	<b>3,48%</b>	<b>3,48%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-03-2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### 2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

#### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV TRESOR se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.113.930,800 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

### **4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### **AC1 Note sur le portefeuille titres :**

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2017</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>		<b>50,704,186.154</b>	<b>52,055,201.194</b>	<b>14.35</b>
AIL 2012/1	30,000	600,000.000	625,320.000	0.17
AIL 2013/1	10,000	400,000.000	418,720.000	0.12
AIL 2014/1	10,000	600,000.000	623,424.000	0.17
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,599,300.000	1,634,268.000	0.45
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,599,300.000	1,632,036.000	0.45
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,999,000.000	3,070,480.000	0.85
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,500,000.000	1,537,512.000	0.42
AMEN BANK 2008	10,000	600,000.000	629,000.000	0.17
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,100,000.000	1,145,024.000	0.32
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,983,552.000	2,068,120.000	0.57
ATB 2009/A2	15,000	562,500.000	582,000.000	0.16
ATB 2009/B1	5,000	400,000.000	415,792.000	0.11
ATL 2010/2	10,000	200,000.000	202,120.000	0.06
ATL 2011	15,000	600,000.000	603,864.000	0.17
ATL 2012/1	10,000	200,000.000	208,224.000	0.06
ATL 2013/1	10,000	800,000.000	841,016.000	0.23
ATL 2014/1	5,000	200,000.000	200,480.000	0.06

ATL 2014/3	20,000	1,200,000.000	1,210,192.000	0.33
ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,045,080.000	0.29
ATTIJARI BANK 2010	50,000	714,200.000	720,280.000	0.20
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3,400	68,000.000	70,842.400	0.02
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	600,000.000	625,472.000	0.17
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	300,000.000	314,204.000	0.09
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,058,808.000	0.29
BH 2009	70,000	4,305,000.000	4,348,400.000	1.20
BH 2013/1	10,000	571,000.000	594,576.000	0.16
BNA 2009	10,000	533,100.000	555,748.000	0.15
BTE 2009	50,000	1,500,000.000	1,534,160.000	0.42
BTE 2010	15,000	600,000.000	612,768.000	0.17
BTE 2011/A	20,000	800,000.000	804,960.000	0.22
BTK 2009	50,000	2,665,546.154	2,675,586.154	0.74
BTK 2014/1SUB	10,000	600,000.000	610,344.000	0.17
CHO 2009/BIAT	7,000	262,500.000	266,520.800	0.07
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	112,500.000	113,678.400	0.03
CIL 2012/2	15,000	300,000.000	301,620.000	0.08
CIL 2014/1	10,000	600,000.000	624,616.000	0.17
CIL 2014/2	10,000	600,000.000	606,096.000	0.17
CIL 2015/1	15,000	1,200,000.000	1,258,344.000	0.35
HL 2013/2A	15,000	600,000.000	603,024.000	0.17
HL 2013/2B	10,000	800,000.000	804,128.000	0.22
HL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,026,160.000	0.28
SERVICOM 2012	3,000	60,000.000	60,091.200	0.02
STB 2008/1	50,000	3,400,000.000	3,549,600.000	0.98
STB 2008/2	2,200	116,038.000	116,696.240	0.03
STB 2010/1	10,000	300,000.000	300,296.000	0.08
STB 2011/A	25,000	713,750.000	719,850.000	0.20
TL 2012/1	10,000	200,000.000	208,280.000	0.06
TL 2014/1	5,000	300,000.000	316,000.000	0.09
TL SUB 2013	10,000	400,000.000	420,496.000	0.12
UIB 2009/1A	30,000	900,000.000	926,712.000	0.26
UIB 2009/1B	40,000	2,132,400.000	2,198,736.000	0.61
UIB 2009/1C	30,000	1,950,000.000	2,014,512.000	0.56
UIB 2011-2	30,000	856,500.000	863,268.000	0.24
UIB 2011/1A	30,000	1,500,000.000	1,537,656.000	0.42
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>252,143,514.159</b>	<b>252,044,261.136</b>	<b>69.47</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>252,022,998.148</b>	<b>251,918,833.035</b>	<b>69.44</b>
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	349,619.671	0.10
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,741,256.088	2.13
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,317,962.329	2.84
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	146,598	151,881,484.648	152,217,254.319	41.96
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	48,000	45,773,100.000	47,145,821.097	13.00
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	17,642	18,923,595.200	19,612,648.217	5.41
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,234,844.989	5.03
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>		<b>-3,700,573.675</b>	<b>-1.02</b>	
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	120,516.011	125,428.101	0.03
<b>AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>5,610,588.378</b>	<b>6,254,045.200</b>	<b>1.72</b>
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1,000	1,000,000.000	1,574,105.000	0.43

FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	178,255.200	0.05
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,501,685.000	1.24
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>308,458,288.691</b>	<b>310,353,507.530</b>	<b>85.55</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3,417,175.539 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017, contre **3,961,678.178 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	31/12/2016
Revenus des obligations de sociétés	<b>631,151.360</b>	<b>815,354.720</b>	<b>2,969,429.760</b>
Revenus des Emprunts d'Etat	<b>2,786,024.179</b>	<b>3,146,323.458</b>	<b>11,659,755.585</b>
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>	<b>194,316.800</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,417,175.539</b>	<b>3,961,678.178</b>	<b>14,823,502.145</b>

**AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **52,490,701.069 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificats de Dépôt se détaillant comme suit :

**AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'Actif Net
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>	<b>524</b>	<b>505,068.292</b>	<b>509,580.037</b>	<b>0.14</b>
BTC 53S-10/10/2017	524	505,068.292	509,580.037	0.14

**AC2-A-2 Certificats de dépôts :**

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>BIAT</b>	<b>104</b>	<b>51,944,722.440</b>	<b>51,981,121.032</b>	<b>14.31</b>
CDP 10J-01/04/2017/4.79%	BIAT	8	3,995,747.880	4,000,000.000	1.10
CDP 10J-02/04/2017/4.79%	BIAT	35	17,481,396.975	17,498,137.470	4.82
CDP 10J-03/04/2017/4.79%	BIAT	8	3,995,747.880	3,999,148.671	1.10
CDP 10J-04/04/2017/4.79%	BIAT	17	8,490,964.245	8,497,286.750	2.34
CDP 10J-06/04/2017/4.79%	BIAT	15	7,492,027.275	7,496,010.987	2.06
CDP 10J-09/04/2017/4.79%	BIAT	11	5,494,153.335	5,495,321.425	1.51
CDP 10J-10/04/2017/4.79%	BIAT	10	4,994,684.850	4,995,215.729	1.38

## AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **483,503.088 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

### PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017 à **437,786.954 Dinars**, contre **608,736.977 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	4,357.697	36,311.714	106,034.987
Revenus des Certificats de Dépôt	433,429.257	416,852.661	1,675,664.808
Revenus des autres valeurs (Dépôt à terme)	0.000	155,572.602	704,363.397
<b>TOTAL</b>	<b>437,786.954</b>	<b>608,736.977</b>	<b>2,486,063.192</b>

### CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017 à **447,306.476 Dinars** contre **531,397.162 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	178,922.590	212,558.864	791,460.852
Rémunération du dépositaire	89,461.296	106,279.434	395,730.432
Rémunération des distributeurs	178,922.590	212,558.864	791,460.852
<b>Total</b>	<b>447,306.476</b>	<b>531,397.162</b>	<b>1,978,652.136</b>

### CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017 à **383,501.126 Dinars**, contre **127,521.148 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	31/12/2016
Redevance CMF	89,458.590	106,277.135	395,721.885
Impôts et Taxes	9,637.406	11,425.568	43,243.881
Contribution exceptionnelle	274,667.850	0.000	0.000
Rémunération CAC	6,075.630	6,126.302	24,639.852
Jetons de présence	1,479.420	1,491.763	5,999.838
Charges Diverses	2,182.230	2,200.380	8,897.080
<b>Total</b>	<b>383,501.126</b>	<b>127,521.148</b>	<b>478,502.536</b>

**PA Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017 à **540,930.548 Dinars**, contre **279,792.359 Dinars** au 31.03.2016 et s'analysent comme suit :

	<b>PASSIF</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	155,695.944	180,480.039	153,208.675
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	385,234.604	99,312.320	102,184.838
	<b>TOTAL</b>	<b>540,930.548</b>	<b>279,792.359</b>	<b>255,393.513</b>

**PA1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2017, à **155,695.944 Dinars** contre **180,480.039 Dinars** au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31/03/2017</b>	<b>Montant au 31/03/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
<b>Gestionnaire</b>	62,278.377	72,192.015	61,283.470
<b>Dépositaire</b>	31,139.190	36,096.007	30,641.731
<b>Distributeurs</b>	62,278.377	72,192.017	61,283.474
<b>Total</b>	<b>155,695.944</b>	<b>180,480.039</b>	<b>153,208.675</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2017, à **385,234.604 Dinars** contre **99,312.320 Dinars** au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31.03.2017</b>	<b>Montant au 31.03.2016(*)</b>	<b>31.12.2016</b>
<b>Etat, impôts et taxes</b>	24,349.033	29,738.531	26,201.585
<b>Contribution exceptionnelle/Exercice 2016</b>	274,667.850	0.000	0.000
<b>Redevance CMF</b>	31,138.245	36,095.258	30,641.057
<b>Rémunération CAC</b>	34,609.904	21,221.224	28,534.274
<b>Jetons de présence</b>	7,479.258	7,491.763	5,999.838
<b>Provision pour charges à payer</b>	12,101.493	4,530.186	9,919.263
<b>Dividendes à payer des exercices antérieurs</b>	888.821	235.358	888.821
<b>Total</b>	<b>385,234.604</b>	<b>99,312.320</b>	<b>102,184.838</b>

(\*)Retraité pour le besoin de la comparaison

## **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.03.2017 se détaillent comme suit :

### Capital au 01.01.2017 (en nominal)

- Montant : 338,079,800.000 Dinars
- Nombre de titres : 3,380.798
- Nombre d'actionnaires : 3.640

### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 112,161,500.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1,121.615

### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 98,589,700.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 985.897

### Capital au 31.03.2017 : 346,285,199.953 Dinars

- Montant en nominal : 351,651,600.000 Dinars
- Sommes non distribuables (\*) : -5,366,400.047 Dinars
- Nombres de titres : 3,516.516
- Nombre d'actionnaires : 3.592

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.03.2017 à **-5, 366,400.047Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-4, 989,118.040</b>
--	------------------------

<b>1- Résultat non distribuable de la période</b>	<b>-178,059.350</b>
☐ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-177,304.600
☐ +/- values réalisées sur cession de titres.	-754.750
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-199,222.657</b>
☐ Aux émissions	-1, 680,955.474
☐ Aux rachats	1, 481,732.817
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-5, 366,400.047</b>

## **CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2017 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 3,024,154.891 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: (11,668.397) Dinars
-Résultat distribuable de l'exercice clos	: 12,968,490.529 Dinars
-Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	: 520,604.163 Dinars
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>: 16,501,581.186 Dinars</b>

## **5. AUTRES INFORMATIONS :**

<b>5-1 Données par action</b>	<b>31.03.2017</b>	<b>31.03.2016</b>
• Revenus des placements	<b>1.096</b>	<b>1.102</b>
• Charges de gestion des placements	(0.127)	(0.128)
• Revenus net des placements	<b>0.969</b>	<b>0.974</b>
• Autres charges d'exploitation	(0.109)	(0.031)
• Résultat d'exploitation	<b>0.860</b>	<b>0.943</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0.003)	0.000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>0.857</b>	<b>0.944</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.003	0.000
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0.050)	0.088
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.000	(0.141)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>0.809</b>	<b>0.891</b>

<b>5-2 Ratios de gestion des placements</b>	<b>31.03.2017</b>	<b>31.03.2016(*)</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.123%	0.124%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.106%	0.030%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0.834%	0.915%
Actif net moyen	<b>362,803,279.953</b>	<b>427,443,115.912</b>

(\*)Retraité pour le besoin de la comparaison

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

## **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.